



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°23 - Octobre 2012

Sommaire

*PLFSS 2013, les retraités
mis à contribution*

*Dernière minute :
les députés durcissent
le dispositif*

*Audience UNSA auprès de
Michèle Delaunay*

*Audience Inter UCR auprès
de Michèle Delaunay*

*Élections dans les TPE :
tous mobilisés*

*Retraites complémentaires :
négociations difficiles*

Humeur

*Le retraité : un citoyen
à part entière*

*Un fonds d'urgence pour
l'aide à domicile*

*Les maisons de retraites
privées se portent bien*

PLFSS 2013, les retraités mis à contribution

Dans le cadre du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2013, les retraités sont mis à contribution.

Le gouvernement a décidé de créer une nouvelle taxe de 0,15% en 2013 qui passera à 0,30% en 2014.

Cette nouvelle contribution appelée « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » correspond à la « Journée de solidarité » créée en 2004, après la canicule pour financer la dépendance.

Depuis 2004, tous les salariés participent par une journée gratuite de travail au financement de la perte d'autonomie. En effet, les employeurs versent cette journée, soit 0,30% de la masse salariale, à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), afin de financer entre autre l'APA (allocation de perte d'autonomie).

Dans l'état actuel de nos informations, 9,5 millions de retraités sur 16 millions seraient concernés par cette contribution.

Seraient concernés : les retraités imposables sur le revenu et qui sont assujettis au taux de 6,6% de CSG, ainsi que les retraités non imposables mais dont le revenu fiscal dépasse le plafond défini chaque année et qui sont assujettis à une CSG réduite de 3,8%. Mais des modifications pourraient intervenir dans le cadre du débat parlementaire.

L'UNSA Retraités, avec son union, a parfaitement conscience des grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les finances publiques et des comptes de la Sécurité Sociale. Mais cette décision nous apparaît prématurée dans la mesure où le gouvernement vient de mettre en place un Haut Conseil pour le financement de la protection sociale qui a commencé ses travaux.

D'autre part, pour l'UNSA Retraités, toute nouvelle cotisation sur les pensions doit permettre l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie, les sommes collectées doivent être versées à la CNSA, ce qui n'est pas le cas pour l'année 2013.

Enfin, l'UNSA Retraités rappelle la nécessité de créer un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, pris en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Ce texte a été adopté par le Bureau National de l'UNSA Retraités réuni le 16 octobre 2012 au siège de l'UNSA.



Dernière minute : les députés durcissent le dispositif

Comme annoncé dans le texte adopté par le Bureau National du 16 octobre, les décisions gouvernementales étaient susceptibles d'être modifiées par le débat parlementaire.

Lors du bouclage du PLFSS (projet de loi de finances de la Sécurité Sociale) à l'Assemblée Nationale, trois modifications du projet initial ont été adoptées.

Le taux de prélèvement appliqué à tous les retraités imposables sur le revenu sera de 0,3% dès l'année 2013. Ce taux ne sera pas appliqué au 1er janvier 2013, mais à partir du 1er avril 2013. Cette mesure s'appliquera à 7,5 millions de retraités.

Les retraités assujettis au taux réduit de CSG et dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 61 euros (donc non recouvré) sont exclus du dispositif. Cela concerne 2,5 millions de retraités.

En conclusion, les députés ont durci le dispositif pour les retraités imposables, mais ont exclu tous les retraités non imposables.

Il nous faut attendre le vote final du PLFSS pour connaître les décisions définitives.

Audience UNSA auprès de Michèle Delaunay

Une délégation a été reçue par Michèle Delaunay, ministre des Personnes Agées. Cette première audience était une prise de contact avec la ministre.

L'UNSA a présenté à la ministre ses principales propositions afin d'améliorer la vie quotidienne des retraités et personnes âgées. Nous avons surtout abordé le problème de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et nous avons insisté sur l'urgence de s'attaquer à ce dossier.

La ministre nous a confirmé que son ministère préparait une grande loi sur l'avancée en âge qui pourrait être opérationnelle début 2014. Cette loi aborderait tous les problèmes qui se posent actuellement, la prise en charge de la perte d'autonomie ne serait qu'un des trois volets de la loi.

Nous avons abordé avec la ministre le problème de la prise en charge financière de la perte d'autonomie. Sur ce point, elle nous a indiqué que la réforme fiscale prévue par le gouvernement doit permettre de dégager des recettes supplémentaires.

Audience Inter UCR auprès de Michèle Delaunay

Les organisations syndicales de retraités (Inter UCR) ont été reçues conjointement par Michèle Delaunay, ministre des Personnes Agées.

Les organisations ont présenté leurs principales revendications sur la place des retraités dans la société, le pouvoir d'achat, les difficultés d'accès aux soins, la prise en charge de la perte d'autonomie et le fonctionnement du CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées).

La ministre a tenu à répondre à tous les problèmes posés et nous a longuement présenté le projet de loi sur l'avancée en âge qu'elle a l'intention de déposer au Parlement fin juin 2013.

contacter l'UNSA-Retraitées :

UNSA-Retraitées
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
E-mail :
unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org



Elle a précisé qu'il n'était pas question de refaire un grand débat sur ces thèmes, mais elle souhaite engager des concertations sur le contenu de la loi. La ministre souhaite élargir le champ de projet de loi qui reposera sur trois volets :

- anticipation et prévention,
- adaptation de la société à l'enjeu de l'allongement de la vie,
- l'accompagnement de la personne âgée.

La ministre a beaucoup insisté sur le volet prévention. Elle envisage de mettre en place un « agenda » de santé dès la sortie de la vie professionnelle.

Afin de préparer cette loi, des missions seront confiées à des experts et une réelle concertation sera engagée.

■ Élections dans les TPE : tous mobilisés

Les élections dans les TPE (très petites entreprises de 1 à 10 salariés) se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre.

Pour l'UNSA, ces élections sont extrêmement importantes : les résultats des élections peuvent confirmer la représentativité de l'UNSA dans certaines branches d'activité.

Tous les actifs, tous les retraités connaissent plusieurs salariés de TPE. Des tracts sont à la disposition des adhérents de l'UNSA dans les unions départementales.

N'hésitez pas à remettre ces tracts à des salariés de TPE et à les inviter à voter UNSA.

Jusqu'au 12 décembre, participons activement à la campagne TPE.

■ Retraites complémentaires : négociations difficiles

Les négociations entre les partenaires sociaux sur les régimes de retraites complémentaires s'annoncent difficiles.

Les caisses de retraite complémentaire des salariés du privé, Arrco pour tous les salariés et Agirc pour les cadres, sont déficitaires depuis deux ans. Ces déficits successifs ont amputé régulièrement les réserves.

Au rythme actuel, les réserves seront totalement épuisées en 2017 pour l'Agirc et en 2019 pour l'Arrco. Ces caisses ont pris de plein fouet la dégradation de la situation économique : croissance nulle et montée du chômage.

Les organisations syndicales et patronales qui gèrent l'Arrco et l'Agirc sont confrontées à des choix difficiles.

Les négociations débiteront fin novembre pour se conclure avant le 1^{er} avril 2013. Plusieurs variables d'ajustement seront sur la table : augmentation des cotisations, durée de cotisations, modification des prestations...

Une négociation à suivre de très près, ces retraites complémentaires représentent une part importante des pensions perçues par les retraités du secteur privé.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.

Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



Humeur

On ne le répétera jamais assez : un retraité doit être un citoyen à part entière, il est dans la société comme tous les hommes et femmes, quels que soient leur âge, leur activité.

Pourquoi ce rappel ? Ces temps derniers, il nous a semblé que des personnalités, des institutions établissaient entre les actifs et les inactifs un fossé précisément fondé sur cette différence.

« Les retraités ne font que toucher une pension ! Ils sont une charge notamment financière pour la collectivité, pour les actifs ! » Voilà leurs pensées de base.

Ces gens-là oublient que les retraités sont l'un des moteurs de l'activité économique et sociale de la Nation.

Le retraité est un citoyen à part entière ?

C'est certainement ce que ne pense pas la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) qui propose une majoration de 10 € pour les patients de plus de 80 ans au prétexte qu'une consultation est pour ces derniers plus longue.

Une honte !

Cela est une action de plus en direction de la médecine à deux –voire plusieurs- vitesses.

Nous sommes loin du serment d'Hippocrate que chaque médecin doit prêter avant d'exercer sa profession.

C'est aussi ranger les personnes âgées dans une sous-catégorie.

Ignoble !

Un fonds d'urgence pour l'aide à domicile

Depuis des mois, nous alertons les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les associations gestionnaires des services d'aide à domicile. Ce secteur d'activité rencontre des difficultés financières qui entraînent des licenciements économiques, voire des dépôts de bilans.

Michèle Delaunay, ministre des Personnes Agées, a annoncé la création d'un fonds d'urgence de 50 millions d'euros. Cette création sera inscrite dans le PLFSS (projet de loi de finance de la Sécurité Sociale).

L'enveloppe budgétaire sera prélevée sur les réserves de la CNSA. Les aides seront attribuées aux structures les plus en difficulté par les ARS (agences régionales de santé).

Même si ces fonds ne régleront pas tous les problèmes de ce secteur, ils apporteront une bouffée d'oxygène indispensable.

Les maisons de retraites privées se portent bien

Trois groupes privés se partagent le secteur des maisons de retraite médicalisées (EHPAD) en France : Orpea, Korian et Médica.

Ces trois groupes ont une forte croissance (entre 12 et 17%) de leur chiffre d'affaires. Des résultats qui pourraient être enviés par de nombreuses entreprises. Les actionnaires de ces trois groupes peuvent se frotter les mains.

La ministre Michèle Delaunay s'est interrogée sur l'argent public qui finance les EHPAD, qu'ils soient privés, publics ou associatifs.

Pour nous, il est choquant que des grands groupes privés puissent faire des bénéfices importants sur la prise en charge de personnes âgées en perte d'autonomie. Contrairement à ce qui a été fait depuis des années, il est indispensable de renforcer le secteur public.